

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

GUADELOUPE



Session Ordinaire du JEUDI 04 JUIN 2026

VILLE DE BASSE-TERRE

Effectif du Conseil	:	29
Présents	:	20
Absents et Excusé(es)	:	04
Procuratation(s)	:	05

Délibération affichée

Le 12 JUIN 2026

N° d'ordre :58/2026

Domaine d'intervention :5.3/ Désignation des représentants

L'an deux mil vingt-six et le jeudi quatre du mois de juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du vingt-neuf mai, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Maire-Adjoint.

La convocation a été affichée en Mairie, le 29 mai 2026.

PRÉSENTS : M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Maire-Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 2^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 4^{ème} Maire-Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5^{ème} Maire-Adjoint 5^{ème} ; -M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. JEANNETE Joël, - Mme LESTIN Léna ; - M. RUART Alex ; - Mme RODES Nicole ; - M. TABAR Patrice ; - Mme JÉRÉMIE Marie-Louise ; - M. FARIAL Harold ; - Mme RAMASSAMY Betty ; - M. MARCEL Didier ; - Mme OUSSÉLIN Johanna ; - Mme BOUCHAUT Cécilia ; - M. MUSQUET Jean-Marie ; - Mme PAISLEY Yanetti ; - M. GENDREY Roland : **Conseillers Municipaux.**

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : - M. ATALLAH André, Maire (procuratation donnée à M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Maire-Adjoint) ; M. CARRIÈRE Pierre, 7^{ème} Maire-Adjoint (procuratation donnée à Mme LYSIMAQUE Maguy, Conseillère Municipale) ; Mme MONLOUIS-NIRELLEP Maddly, (procuratation donnée à M. MARCEL Didier, Conseiller Municipal). Mme PELLERIN Alicia, Conseillère Municipale (procuratation donnée à Mme RAMASSAMY Betty, Conseillère Municipale) ; M. LOBEAU Joël, Conseiller Municipal (procuratation donnée à M. MUSQUET Jean-Marie, Conseiller Municipal).

ABSENTS : M. ISSA Jean-François, 3^{ème} Maire-Adjoint ; Mme LACROIX Jenia, 6^{ème} Maire-Adjoint ; M. PERAIN Franck ; Mme EDDO Nathalie : **Conseillers Municipaux.**

Les 20 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme OTTO Julie a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DÉLIBÉRATION DÉSIGNANT UNE ELUE RELAIS DE L'ÉGALITÉ DE LA VILLE DE
BASSE-TERRE.**

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire informe que par courrier en date du 12 mai 2026, Monsieur le préfet de la Région Guadeloupe l'a sollicité pour la désignation d'un-e élu-e relais de l'égalité au sein du conseil municipal.

Pour rappel la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales ainsi que les violences sexistes et sexuelles constituent une priorité de l'action de l'état.

Les collectivités territoriales par leur proximité avec les populations occupent une place déterminante pour la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes et les violences sexistes et sexuelles.

Aussi l'élu-e référent égalité aura vocation à :

- Contribuer au repérage et à l'orientation des personnes victimes de violences vers les dispositifs compétents.
- Relayer les campagnes nationales et locales de prévention et de sensibilisation des acteurs locaux, notamment les Centres Communautaires d'Actions Sociales, associations spécialisées et partenaires institutionnels.
- Participer au développement d'actions territoriales en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

DISPOSITIF DÉCISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code Général des collectivités Territoriales

CONSIDÉRANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;
APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : DE DÉSIGNER Mme OUSSELIN Johanna, Conseillère Municipale en qualité d'élue relais de l'égalité.

ARTICLE 2 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.télérecours.fr

Pour expédition conforme au registre des Délibérations

Fait à Basse-Terre, le 10 JUIN 2026

Certifiée exécutoire, compte tenu de 11 JUIN 2026

La transmission en Préfecture le

L'affichage et/ou la publication le 12 JUIN 2026

Et/ou la notification le

Le Maire

Le Maire,
Pour le Maire,
André ATALLAH

Le Maire
André ATALLAH
ÉLU ÉGALITÉ
Maire Adjoint